

CSM TENNIS

2024 - 2025

ÉCOLE DE LOISIRS
ÉCOLE DE COMPÉTITION
ÉCOLE ADULTES

Conditions tarifaires et particulières



Tarifs et descriptions

FORMULE	CONDITIONS	CARACTÉRISTIQUES	TARIFS
Mini Tennis	Enfants né(e)s en 2019 et 2020	1h / semaine	265 € + Licence FFT : 12 €
Jeunes	Enfants à partir de 7 ans	1h / semaine	290 €
		1h 30 / semaine	370 €
		1h supplémentaire / semaine	200 € + Licence FFT : 22 €
Adultes	Maximum 6 joueurs part court	1h / semaine	305 €
		1h 30 / semaine	385 €
		2 fois 1h 30 / semaine	680 € + Licence FFT : 32 €
Entraînements compétitions	Après accord des enseignants Maximum 6 joueurs par court	2 fois 1h30 / semaine	620 €
		3 fois 1h30 / semaine	900 € + Licence FFT : 22 €
Mercredis de Folie	Enfants à partir de 6 ans Tennis - Activités physiques Début des activités le matin à 9hFin des activités à 17h30	3 formules avec accueil à partir de 8h et garderie jusqu'à 18h :	900 €
		Journée	330 €
		Option repas	460 €
		Matin jusqu'à 12h	510 €
		Après-midi à 13h30	+ Licence FFT : 22 €

Journée de tests pour les nouveaux inscrits :

- **Enfants** : mercredi 4 septembre 2024
- **Adultes** : jeudi 5 septembre 2024 à 19h

Début des cours :

- **Ecole Enfants** : mercredi 11 septembre 2024 et samedi 14 septembre 2024
- **Ecole Adultes et Ecole Compétition** : lundi 16 septembre 2024

Fin des cours : samedi 21 juin 2025

T. 04 88 00 46 66

csmtennis@wanadoo.fr

www.csmtennis.fr

Conditions particulières

1 / Les tarifs de l'école de tennis sont basés sur 30 séances pour potentiellement 33 séances dispensées dans l'année.

2 / Inscription multiple

Un tarif dégressif est appliqué pour les inscriptions multiples au sein d'une même famille de la façon suivante :

- 2 inscriptions : remise de 10% sur le tarif le plus bas d'une inscription.
- 3 inscriptions : remise de 20% sur le tarif le plus bas d'une inscription, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.
- 4 inscriptions et au-delà : remise de 20% sur les tarifs les plus bas de 2 inscriptions et au-delà, 10% sur le tarif intermédiaire d'une inscription.

3 / Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement dans son intégralité et du règlement de la licence FFT. Possibilité d'un paiement échelonné.

4 / Les chèques doivent être libellés au nom du CSMT.

5 / Remboursement des frais d'inscription : en cas de force majeure (déménagement, raisons médicales nécessitant une absence supérieure à 3 mois) et sur justificatif, les frais d'inscription pourront être remboursés au prorata temporis. Toutefois, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

6 / Les membres de l'école de tennis du CSMT peuvent bénéficier d'un tarif privilégié pour l'abonnement tennis du complexe René Magnac sur présentation d'un justificatif, fourni par le CSMT.

7 / Les enfants comme les adultes doivent avoir satisfait à la visite médicale obligatoire les autorisant à pratiquer le tennis. Le certificat médical est à présenter au club puis à conserver par les familles.

Protection des données personnelles

Avec l'entrée en vigueur du **Règlement général sur la protection des données (RGPD) au niveau européen et la loi du 20 juin 2018 sur la protection des données personnelles**, nous souhaitons en toute transparence vous informer que vos données personnelles (noms, prénoms, date de naissance, adresse mail et numéro de téléphone) seront stockées dans la base fédérale de la Fédération Française de Tennis notamment pour permettre l'envoi de l'attestation de licence et de vos classements mensualisés. Les informations portées sur le formulaire d'inscription au CSMT feront l'objet d'un traitement informatique et seront utilisées pour la communication de l'actualité du club, la gestion des membres, et l'organisation des activités et des compétitions.

Le traitement de données des licenciés du CSM Tennis, telles que la captation, la conservation, l'utilisation et la diffusion par le CSMT pour sa communication interne et/ou externe dans la saison sportive en cours, des images et/ou des noms/prénoms sur tout type de support, notamment mais non limitativement, digital, (tel que le site internet du club, etc), et/ou papier, (tel que des newsletters), ne pourra faire l'objet d'un droit d'opposition auprès du CSMT. Seules les raisons tenant à la situation particulière des licenciés le permettront.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet

www.csmtennis.fr

Licence FFT

La licence FFT est obligatoire.

Elle permet en tant qu'adhérent au CSM Tennis, club affilié à la FFT (référence : article 4 des statuts de la FFT) :

- d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance MMA entreprise N° 127.128.460 Responsabilité civile et individuelle accident).
- de jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative).
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes.

La licence FFT vous fait bénéficier d'autres avantages. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.fft.fr

La licence est valide du 1er septembre au 31 août de la saison sportive en cours.